PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 10 juin 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élaine Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et l'assistantegreffière, Véronik Chevrier.

19-06-345 OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

19-06-346 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élaine Brière, d'approuver l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

6.11 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2018.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

19-06-347 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 27 mai 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Élaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 27 mai 2019.

19-06-348 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 155-12 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 155-12 visant à remplacer le paragraphe 1 de l'article 13 du règlement numéro 155 quant aux dispositions pénales afin de modifier le montant des amendes, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-06-349 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 335 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 335 déterminant les règles en matière de circulation et de stationnement dans la Ville, lesquelles s'ajoutent aux règles établies dans le Code de la sécurité routière du Québec et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-06-350 SIGNATURE D'UN ACTE D'ÉCHANGE DU LOT 6 299 283 CONTRE LE LOT 6 299 279 AVEC LE CPE LA FOURMILIÈRE

CONSIDÉRANT que le CPE La Fourmilière désire acquérir un terrain de la Ville, étant le lot 6 299 283 en échange du lot 6 299 279;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer devant notaire, pour et au nom de la Ville, un acte d'échange entre la Ville et le CPE La Fourmilière, pour la cession en faveur de la Ville du lot 6 299 283 au cadastre officiel du Québec, en échange d'une cession en faveur du CPE La Fourmilière du lot 6 299 279 au cadastre officiel du Québec, et ce, aux termes d'un acte préparé par maitre Jean-François Brunet, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

Le présent acte d'échange est consenti sans soulte ni retour de part et d'autre en considération de l'avantage respectif que chaque partie en retire.

19-06-351 <u>SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION D'ESPACES RÉSERVÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES</u>

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser monsieur Yvon Reid, préposé à l'application des règlements, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à l'utilisation d'espaces réservés aux personnes handicapées à intervenir avec les différentes entreprises intéressées, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire Daniel Bourdon et monsieur le conseiller Denis Éthier déclarent être susceptibles d'être en conflit d'intérêt sur le prochain point et mentionnent qu'ils s'abstiennent de participer aux délibérations.

Madame la mairesse suppléante, Élaine Brière préside l'assemblée pour le point suivant.

19-06-352 <u>SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE EN</u> REMBOURSEMENT DES HONORAIRES ASSUMÉS

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en dommages-intérêts pour atteinte à la réputation portant le numéro 560-17-001953-188;

CONSIDÉRANT la demande formulée par les défendeurs afin que la Ville assume les honoraires de leur représentation en vertu de l'article 604.6 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la Ville a l'obligation d'assumer les honoraires de représentation des défendeurs;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre frais n'a été réclamé par les défendeurs et qu'aucune autre somme ne sera déboursée par la Ville dans le cadre de ce litige;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser la mairesse suppléante à signer pour et au nom de la Ville la transaction et quittance sur la demande de l'intervenante en remboursement des honoraires assumés pour les défendeurs.

D'autoriser la trésorière à payer les frais d'honoraires à Me Benoit Slythe, avocat pour la représentation des défendeurs, sur présentation de factures.

ADOPTÉE.

Le maire Daniel Bourdon et le conseiller Denis Ethier reprennent leur siège.

19-06-353 <u>DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE PRÉSENTÉE PAR 9099-3866 QUÉBEC INC. (GESTION CLSS)</u>

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre présentée par 9099-3866 Québec inc. (Gestion CLSS);

CONSIDÉRANT que la Ville a fait l'acquisition de ce terrain en vertu de la *Loi* sur les immeubles industriels municipaux;

CONSIDÉRANT que l'entreprise désire établir un centre de recherche dans le domaine de solution et services financiers web;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'accepter le projet présenté par 9099-3866 Québec inc. (Gestion CLSS) pour l'achat d'un terrain dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ledit achat est conditionnel à ce que le projet déposé respecte les règlements d'urbanisme et le PIIA en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre.

ADOPTÉE.

19-06-354 <u>DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE PRÉSENTÉE PAR 9099-3866 QUÉBEC INC. (GESTION CLSS)</u> (AGROALIMENTAIRE)

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre présentée par 9099-3866 Québec inc. (Gestion CLSS);

CONSIDÉRANT que la Ville a fait l'acquisition de ce terrain en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux:

CONSIDÉRANT que l'entreprise désire effectuer la transformation de l'eau d'érable et la production de cannabis en serre;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'accepter le projet présenté par 9099-3866 Québec inc. (Gestion CLSS) pour l'achat d'un terrain dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ledit achat est conditionnel à ce que le projet déposé respecte les règlements d'urbanisme et le PIIA en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre.

19-06-355 <u>DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE PRÉSENTÉE PAR LE CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES</u>

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre présentée par le Club Quad Destination Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Ville a fait l'acquisition de ce terrain en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

CONSIDÉRANT que l'entreprise désire construire un garage et un entrepôt pour l'entretien de la machinerie et le dépôt des équipements du Club Quad Destination Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter le projet présenté par le Club Quad Destination Hautes-Laurentides pour l'achat d'un terrain dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ledit achat est conditionnel à ce que le projet déposé respecte les règlements d'urbanisme et le PIIA en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre.

ADOPTÉE.

19-06-356 ENTÉRINER LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH POUR UNE BOURSE DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE SCOLAIRE DANS LE CADRE DU PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI (PFAE)

Madame la conseillère Élaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'entériner l'émission d'un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'École polyvalente Saint-Joseph, 565, rue de la Montagne à Mont-Laurier, Québec, J9L 2C9, à titre de contribution financière pour une bourse de persévérance et de réussite scolaire dans le cadre du Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE).

ADOPTÉE.

19-06-357 <u>EMPRUNT TEMPORAIRE SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 330 - L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE</u>

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement 330 de la Ville; EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élaine Brière, de décréter un emprunt temporaire de 4 375 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 330, lequel sera contracté par tranches en attendant le financement à long terme.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de prêter temporairement, au taux préférentiel, à la Ville la somme de 4 375 000 \$ sur le règlement numéro 330.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

19-06-358 <u>EMPRUNT TEMPORAIRE SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 - L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LES RUES BEAUDRY, BELCOURT ET COURSOL</u>

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement 332 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de décréter un emprunt temporaire de 2 200 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 332, lequel sera contracté par tranches en attendant le financement à long terme.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de prêter temporairement, au taux préférentiel, à la Ville la somme de 2 200 000 \$ sur le règlement numéro 332.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

19-06-359 <u>EMPRUNT TEMPORAIRE SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 333 - L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS PERMETTANT LA MISE À JOUR DES SYSTÈMES INFORMATIQUES</u>

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement 333 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élaine Brière, de décréter un emprunt temporaire de 27 622 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 333, lequel sera contracté par tranches en attendant le financement à long terme.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de prêter temporairement, au taux préférentiel, à la Ville la somme de 27 622 \$ sur le règlement numéro 333.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

19-06-360 <u>EMPRUNT TEMPORAIRE SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO A-69 - L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE POUR LE SERVICE DES INCENDIES</u>

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement A-69 de l'Agglomération de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, de décréter un emprunt temporaire de 450 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement numéro A-69, lequel sera contracté par tranches en attendant le financement à long terme.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de prêter temporairement, au taux préférentiel, à la Ville de Mont-Laurier la somme de 450 000 \$ sur le règlement numéro A-69.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Laurier, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

19-06-361 EMPRUNT TEMPORAIRE AUX FINS D'ADMINISTRATION COURANTE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire aux fins d'administration courante en attendant la perception des paiements dus des taxes, licences, permis, compensations et autres cotisations;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de décréter un emprunt temporaire maximum de 2 000 000 \$ aux fins d'administration courante.

De contracter l'emprunt temporaire selon les besoins de la Ville pour une période de six mois, à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2019.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides d'accorder à la Ville un prêt temporaire au taux préférentiel.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

19-06-362 MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 19-05-292 CONCERNANT LES CONTRATS D'ABONNEMENT DES MISES À JOUR DE SYSTÈMES TÉLÉMATIQUES ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE NORTRAX QUÉBEC INC.

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de modifier la résolution numéro 19-05-292 concernant les contrats d'abonnement aux mises à jour de systèmes télématiques entre la Ville et la compagnie Nortrax Québec inc. pour le module qualité du milieu, afin de remplacer l'énumération des contrats à renouveler dans le dispositif par la suivante :

- Niveleuse John Deere 772GP 2014 véhicule #146 pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2021 au montant de 240 \$ par année, plus les taxes applicables;
- Rétrocaveuse John Deere 410J 2011 véhicule #154 pour une période de 3 ans du 3 mai 2019 au 3 mai 2022 au montant de 215 \$ par année, plus les taxes applicables;
- Rétrocaveuse John Deere 410L 2015 véhicule #155 pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2021 au montant de 240 \$ par année, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

19-06-363 TRANSFERT BUDGÉTAIRE - PROJET DE PLAN DE TRANSPORT

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Élaine Brière, d'autoriser la trésorière à transférer les sommes suivantes :

Administration greffe Rémunération cadres Régie des rentes du Québec Assurance-emploi Cotisation au fonds de santé Cotisation à la CSST Régime québécois d'assurance parentale	10 780 \$; 560 \$; 190 \$; 460 \$; 200 \$; 80 \$.
Aménagement – urbanisme Rémunération – employés temporaires Primes Vacances Régie des rentes du Québec Assurance-emploi Cotisation au fonds de santé Cotisation à la CSST Régime québécois d'assurance parentale	9 220 \$; 1 140 \$; 420 \$; 560 \$; 190 \$; 460 \$; 200 \$; 80 \$.

19-06-364 DEMANDE D'OUVERTURE DU DOSSIER AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SPÉCIFIQUE AUX INONDATIONS DU PRINTEMPS 2019

CONSIDÉRANT le décret 403-2019 du ministère de la Sécurité publique concernant le programme d'aide spécifique relatif aux inondations survenues du 14 avril au 1^{er} mai 2019 dans les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que le Ministère exige la production du « formulaire de réclamation – municipalités » avant le 8 août 2019 afin d'ouvrir un dossier pour une réclamation éventuelle;

CONSIDÉRANT que le Ministère spécifie qu'il n'est pas nécessaire, à ce stade-ci, de compléter les annexes du détail des couts engagés par la Ville et que la réclamation pourra suivre lorsque les dépenses définitives seront connues:

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver le « formulaire de réclamation – municipalités » produit par le Service des finances tel que requis afin de permettre l'ouverture du dossier au nom de la Ville de Mont-Laurier et de faire parvenir le tout au ministère de la Sécurité publique, direction du rétablissement.

ADOPTÉE.

19-06-365 APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2019

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois de mai 2019, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

-chèques émis 95 684,09 \$

Activités de fonctionnement :

-chèques émis 589 095,30 \$
-paiements électroniques 466 249,57 \$

La liste est classée au dossier 207-000-079.

19-06-366 CRÉATION DU PROJET R19-432-A ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE 7 HABITS DE COMBATS POUR LE SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT le règlement numéro A-11 de l'agglomération de Mont-Laurier et ses amendements constituant un fonds de roulement de 160 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition de 7 habits de combats pour le Service des incendies:

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de décréter un emprunt temporaire au montant de 13 228,43 \$ à même le fonds de roulement de l'agglomération de Mont-Laurier pour effectuer le paiement comptant du cout d'acquisition de 7 habits de combats pour le Service des incendies, au montant de 14 486,85 \$, la différence de 1 258,42 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2020 à 2024 inclusivement, par versements de 2 645,67 \$ la première année et de 2 645,69 \$ les quatre années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 13 228,43 \$ soit effectué du fonds de roulement de l'agglomération de Mont-Laurier à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R19-432-A.

ADOPTÉE.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2018

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2018, en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

19-06-367 DEMANDE DE RETIRER LE FESTIVAL DES INVISIBLES DE LA LISTE DES ASSURÉS ADDITIONNELS DE LA POLICE D'ASSURANCE LA MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que le Festival des Invisibles n'a plus lieu à Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de demander à La Municipale, compagnie d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec, de retirer le Festival des Invisibles de la liste des assurés additionnels de la police d'assurance numéro MMQP-03-079088.14.

19-06-368 <u>VERSEMENT D'UNE BOURSE DE STAGE À MADAME LAURIE</u> FILIATRAULT

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique portant sur les bourses de stage le 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT le stage en techniques de comptabilité et de gestion effectué par madame Laurie Filiatrault au Service des finances entre le 23 avril et le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les conditions établies dans la politique ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'autoriser le versement d'une bourse de 285 \$ à madame Laurie Filiatrault.

D'autoriser la trésorière à émettre le chèque à cet effet.

ADOPTÉE.

19-06-369 <u>NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-LUC VENNE AU POSTE DE</u> JOURNALIER EXPÉRIMENTÉ RÉGULIER

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste de journalier expérimenté régulier au Module qualité du milieu a pris fin le 3 avril 2019;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Luc Venne a complété sa période d'entrainement et de familiarisation le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par monsieur Steve Pressé, directeur du Module qualité du milieu;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'entériner l'attribution du poste de journalier expérimenté régulier au Module qualité du milieu à monsieur Jean-Luc Venne, et ce, en date du 17 mai 2019.

Monsieur Venne est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et son supérieur immédiat est monsieur Steve Pressé.

19-06-370 <u>MODIFICATION DU PROJET S18-413 CRÉÉ PAR LA RÉSOLUTION 18-05-338 - SENTIER PÉDESTRE DERRIÈRE L'HÔTEL DE VILLE</u>

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-05-338 créant un projet numéro S18-413 pour l'aménagement d'un sentier pédestre derrière l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la subvention octroyée par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés au montant de 25 000 \$ pour l'acquisition de mobilier et de stations d'exercices;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Élaine Brière, de majorer de 25 000 \$ le projet numéro S18-413 pour y ajouter la subvention octroyée par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin d'acquérir du mobilier et des stations d'exercices.

D'autoriser la trésorière à imputer la subvention de 25 000 \$ au financement du projet \$18-413 totalisant ainsi le projet à 50 000 \$.

ADOPTÉE.

19-06-371 <u>DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU FONDS NOUVEAUX</u> <u>HORIZONS POUR LES AINÉS D'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u> CANADA (EDSC)

CONSIDÉRANT l'adoption d'une politique de la famille et des ainés et d'un plan d'action dans lequel est prévu l'aménagement d'un sentier de mise en forme pour les ainés;

CONSIDÉRANT l'espace disponible sur le terrain arrière de l'hôtel de ville et les sentiers partiellement aménagés;

CONSIDÉRANT l'assistance financière de 25 000 \$ qui pourrait être attribuée à la Ville par le biais du programme Nouveaux Horizons pour les ainés:

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser madame Nathalie Deblois, agente de développement culturel, à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'assistance financière au programme Nouveaux Horizons pour les ainés 2019-2020 pour le projet d'aménagement d'un sentier de mise en forme pour les ainés.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistantegreffière à signer, pour et au nom de la Ville, les documents inhérents à ce projet.

19-06-372 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - AUX 422-426, RUE DU PONT</u>

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation applicables à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal « Le Courant des Hautes-Laurentides », édition du 22 mai 2019, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accorder la dérogation mineure pour la propriété située aux 422-426, rue du Pont afin de régulariser :

• un bâtiment principal situé à 0,1 mètre d'une limite arrière de terrain au lieu de 1 mètre.

ADOPTÉE.

19-06-373 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - SUR LE LOT 4 655 384

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation applicables à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2019:

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal « Le Courant des Hautes-Laurentides », édition du 22 mai 2019, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accorder la dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 4 655 384 afin de permettre :

 la reconstruction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 86,6 mètres carrés au lieu de 60 mètres carrés, une hauteur des murs latéraux de 3,7 mètres au lieu de 3,5 mètres et dont la hauteur totale excède celle de la résidence.

ADOPTÉE.

19-06-374 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2850, RUE DES ÉPINETTES</u>

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation applicables à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal « Le Courant des Hautes-Laurentides », édition du 22 mai 2019, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'accorder la dérogation mineure pour la propriété située au 2850, rue des Épinettes afin de permettre :

• la construction d'un garage situé à 7,25 mètres de la ligne avant par rapport à la rue des Sapins au lieu de la norme prescrite de 10 mètres.

ADOPTÉE.

19-06-375 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - SUR LES LOTS 4 152 345 ET 4 152 346</u>

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation applicables à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal « Le Courant des Hautes-Laurentides », édition du 22 mai 2019, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'accorder la dérogation mineure pour la propriété située sur les lots 4 152 345 et 4 152 346 afin de permettre :

• un usage « Extraction des matières premières (i4) » sans qu'un écran tampon d'une largeur de 12 mètres ne soit aménagé.

ADOPTÉE.

19-06-376

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-50 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE AFIN D'Y AJOUTER L'USAGE « ATELIER SPÉCIALISÉ DE TRAITEMENT ÉLASTOMÈRE PULVÉRISABLE » DANS LA SOUS-CATÉGORIE D'USAGE « COMMERCE EXTENSIF LÉGER »

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-50 intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin d'ajouter un usage dans la sous-catégorie d'usage « commerce extensif léger », a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes; Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'adopter le règlement portant le numéro 134-50, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

19-06-377 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-51 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE

Madame la conseillère Élaine Brière donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 134-51 visant à :

- modifier les plans de zonage afin d'agrandir la zone VA-816 à même la zone ND-207 sur une superficie d'environ 3 hectares;
- modifier l'article 335 et la grille des usages et normes de la zone VA-816 afin d'établir une densité d'occupation pour les campings ainsi qu'une norme plus restrictive pour la zone VA-816.

Le président de la séance présente le projet de règlement et le dépose.

19-06-378 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-51 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-51 intitulé Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de modifier les limites des zones VA-816 et ND-207 ainsi qu'établir une densité brute pour les terrains de camping et un nombre maximal de sites dans la zone VA-816, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 134-51, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

De fixer au 8 juillet 2019, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h 30.

19-06-379 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-52 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE

Madame la conseillère Élaine Brière donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 134-52 visant à :

- modifier la grille des usages et normes en regard de la zone H-329 afin d'y permettre l'usage « maison des Jeunes » dans la catégorie d'usage service public à la personne;
- modifier la grille des usages et normes en regard de la zone CP-829 afin d'y permettre l'usage « vente de machinerie agricole et autres équipements d'entretien de pelouse, jardin et aménagement paysager » dans la catégorie d'usage commerce de véhicules motorisés.

Le président de la séance présente le projet de règlement et le dépose.

19-06-380 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-52 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-52 intitulé Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de modifier les grilles des usages et normes en regard des zones H-329 et CP-830 pour y ajouter des usages spécifiquement permis, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes:

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 134-52, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

De fixer au 8 juillet 2019, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE.

19-06-381 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 334 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR)

Madame la conseillère Isabelle Nadon donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 334 visant à éviter les refoulements des eaux d'égouts par l'obligation au propriétaire d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour), et ce, pour tous les immeubles desservis par le service d'égout municipal et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-06-382 <u>VENTE D'EFFETS DÉSAFFECTÉS DU MODULE QUALITÉ DU MILIEU</u>

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour la vente d'effets désaffectés du Module qualité du milieu par la publication d'un avis public dans le journal « le Courant des Hautes-Laurentides » en date du 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

CHEVROLET SILVERADO 1500 (2009)

Aucune soumission reçue

CAMION GMC FCC (1983)

Aucune soumission reçue

TOYOTA COROLLA (2005)

Valérie Poulin	1 000 \$;
Mario Beauchamp	1 025 \$;
Michel Bolduc	1 200 \$;
Réjean Daviault	901 \$;
Yanick Hurtubise	1 375,25 \$;
Éric Thibault	960 \$;
Alain Desloges	1 501 \$;
Alain Lacasse	2 000 \$.

CONSIDÉRANT que des demandes ont été faites auprès de 2 ferrailleurs relativement aux véhicules n'ayant reçu aucune soumission, à savoir :

AIM Recyclage 910 \$; Pièces d'Autos Latreille inc. 1 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter l'offre reçue de monsieur Alain Lacasse pour l'achat du véhicule Toyota Corolla 2005, au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables, le montant offert étant le plus élevé et conforme au prix minimal demandé.

D'accepter l'offre de Pièces d'Autos Latreille inc. pour l'achat des véhicules Chevrolet Silverado 1500 et camion GMC FCC au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables, le montant offert étant le plus élevé.

19-06-383 ADJUDICATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À LA COMPAGNIE REVÊTEMENT TENNIS SUD-OUEST INC. DANS LE CADRE DU CONTRAT VML-G-18-03 POUR L'APPLICATION DE NOUVEAUX REVÊTEMENTS

CONSIDÉRANT que le contrat a été adjugé à Revêtement tennis sud-ouest inc. pour l'application de nouveaux revêtements aux terrains de tennis de Mont-Laurier et des Ruisseaux en 2018, résolution 18-03-200;

CONSIDÉRANT que des travaux sur 3 terrains de tennis à Mont-Laurier n'ont pu être effectués en 2018 dû à des travaux de remplacement du pavage causés par une fuite d'huile du camion écureur, lesquels sont prévus en 2019;

CONSIDÉRANT qu'une compensation doit être accordée à l'entrepreneur pour la deuxième mobilisation de son équipe au montant de 2 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire tracer 2 terrains de pickleball sur lesdits terrains de tennis au cout de 900 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ce montant supplémentaire total de 2 900 \$ ne change pas l'ordre des soumissionnaires de l'appel d'offres initial;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'octroyer à Revêtement tennis sud-ouest inc. une compensation de 2 000 \$ pour sa mobilisation additionnelle ainsi qu'un montant de 900 \$ pour le traçage de 2 terrains de pickleball pour un montant total de 2 900 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

19-06-384 OCTROI DE L'ANNÉE D'OPTION NUMÉRO 1 DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION, CLIMATISATION ET CHAUFFAGE DE CERTAINS ÉDIFICES MUNICIPAUX, VML-A-04-17

CONSIDÉRANT que le contrat de 2 ans pour l'entretien des systèmes de ventilation, climatisation et chauffage de certains édifices municipaux a été octroyé, tel que décrit ci-dessous, par la résolution 17-06-397, a débuté le 1^{er} juillet 2017 et se terminera le 30 juin 2019 :

Réfrigération Pierre Larente inc. :

- -hôtel de ville;
- -garage municipal;
- -salle Maclaren.

Espace JLP Bélanger :

- -1269, boulevard des Ruisseaux;
- -Maison de la culture.

CONSIDÉRANT que le devis prévoit une année d'option possible, avec le consentement des 2 parties;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services rendus par les 2 entrepreneurs et que ceux-ci ont signifié leur volonté de poursuivre leurs mandats respectifs;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élaine Brière, d'accorder à Réfrigération Pierre Larente inc. et Espace JLP Bélanger une prolongation du contrat d'une année, celle-ci débutant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2020, et ce, conformément aux montants prévus aux soumissions, soit :

Réfrigération Pierre Larente inc. :

- -hôtel de ville : 1 635,56 \$ pour l'entretien régulier et 80 \$/heure pour les réparations hors contrat durant et à l'extérieur des heures normales d'affaires:
- -garage municipal : 1 483,44 \$ pour l'entretien régulier et 80 \$/heure pour les réparations hors contrat durant et à l'extérieur des heures normales d'affaires:
- -salle Maclaren : 379,16 \$ pour l'entretien régulier et 80 \$/heure pour les réparations hors contrat durant et à l'extérieur des heures normales d'affaires:

Espace JLP Bélanger:

- -1269, boulevard des Ruisseaux : 769,80 \$ pour l'entretien régulier, 78 \$/heure pour les réparations hors contrat durant les heures normales d'affaires et 117 \$/heure à l'extérieur des heures normales d'affaires:
- -Maison de la culture : 1 187,94 \$ pour l'entretien régulier, 78 \$/heure pour les réparations hors contrat durant les heures normales d'affaires et 117 \$/heure à l'extérieur des heures normales d'affaires.

ADOPTÉE.

19-06-385 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 150 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LA RUE DES SOURCES

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 336 visant à décréter un emprunt et une dépense de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux de terrassement et de voirie sur la rue des Sources, entre les numéros civiques 2747 et 1067 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-06-386

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 150 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LA TERRASSE DU JARDIN

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 337 visant à décréter un emprunt et une dépense de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux de terrassement et de voirie sur la terrasse du Jardin, entre les numéros civiques 107 et 198 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-06-387 <u>AUTORISER LA FERMETURE PARTIELLE DE RUES POUR L'ACTIVITÉ</u> DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU (ÉCOLE JEAN XXIII)

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'autoriser la Commission scolaire Pierre-Neveu (école Jean XXIII) à fermer la rue Achim sur une distance de plus ou moins 50 mètres devant l'école Jean XXIII, pour la tenue d'un atelier d'art dans la rue, à l'occasion du Carnaval de fin d'année, le 21 juin 2019, de 10 h à 15 h.

L'organisme devra prendre les mesures nécessaires afin que les lieux soient sécuritaires, en tout temps facilement accessibles pour les services d'urgence et pour informer les citoyens de cette fermeture.

La coordination des opérations, telle que les fermetures de rues et le nettoyage du site sera assurée par l'organisme avec l'aide technique du Module qualité du milieu.

Afin d'assurer la sécurité, un avis sera transmis aux Ambulances Yvon Bouchard et à la Sûreté du Québec par le Service des incendies.

ADOPTÉE.

19-06-388

MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 19-05-295 CONCERNANT LA FERMETURE PARTIELLE DES RUES POUR L'ACTIVITÉ L'AGROFÊTE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-LAURIER

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon de modifier la résolution numéro 19-05-295 concernant la fermeture partielle des rues pour l'activité l'Agrofête de la Chambre de Commerce de Mont-Laurier, afin de remplacer : « le 6 septembre 2019, de 7 h à 20 h. En cas de pluie, l'activité sera reportée au 13 septembre 2019 » par le texte suivant : « le 5 septembre 2019 de 7 h à 20 h. En cas de pluie, l'activité sera reportée au 6 septembre 2019 ».

19-06-389 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 329 RELATIF AUX SYSTÈMES</u> D'ALARME

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 329 intitulé *Règlement relatif aux systèmes d'alarme*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élaine Brière, d'adopter le règlement numéro 329, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

19-06-390 PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONT-LAURIER À LA PUBLICATION DU CAHIER SPÉCIAL REDÉCOUVREZ VOTRE RÉGION DE 1001 FAÇONS DU JOURNAL "LE COURANT DES HAUTES-LAURENTIDES "

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de confirmer la participation de la Ville de Mont-Laurier à la publication du cahier spécial *Redécouvrez votre région de 1001 façons* du journal « Le Courant des Hautes-Laurentides », à paraitre les 17, 24 et 31 juillet et 7 aout 2019.

D'autoriser la trésorière à émettre un chèque, à l'ordre du journal « Le Courant des Hautes-Laurentides », au montant de 260 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 MAI 2019

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

Une pétition a été déposée au conseil concernant un projet de parc à chiens à Mont-Laurier par monsieur Yves Verville.

19-06-391 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois que la séance soit levée.

	'
	ADOPTÉE.
D	aniel Bourdon, maire
Ve	éronik Chevrier, assistante-greffière
	la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes ontenues au présent procès-verbal, n'ayant
pas avisé la greffière de mor	n refus de les approuver conformément à
l'article 53 de la Loi sur les cité	es et villes (L.R.Q., c. C-19).
Daniel Bourdon, maire	